



Bonjour à tous

Voici en quelques lignes la présentation de nos formations :

- Le Maintien des Acquis et des Compétences BNSSA (recyclage)
- PSE 2
- Le SSA « littoral » et son maintien des acquis

Pour les titulaires du BNSSA qui ont besoin de le réactualiser tous les 5 ans afin de travailler.

Maintien des Acquis et des Compétences (recyclage) du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

1. Vous pouvez vous joindre à la formation BNSSA de février et d'avril si vous avez perdu le contact avec l'eau depuis quelques années. Vous nagez 3.5 heures par jour (2 h le matin et 1 h 30 l'après midi).

Coût : 200 euros

La formation peut être payée en plusieurs fois (nous consulter)

2. Autrement nous vous proposons de nager 3 jours qui précèdent l'examen de 8 h à 10 h

Dates proposées :

- **Pour un examen le 1^{er} avril 2019 à la piscine de ST PAUL LES DAX**

Entraînement à la piscine d'Aygueblue de ST Geours de Maremne :

Les 17,24 et 31 mars 2019

Pour un examen le 13 mai 2019 à la piscine de MONT DE MARSAN

Entraînement à la piscine d'Aygueblue de ST Geours de Maremne :

les 1^{er}, 8 et 12. mai 2019

Coût : 100 euros

Ces dates sont des prévisions, toutes modifications seront sur notre site : www.sudouestsecourisme.com onglet « Calendrier »

Nota Béné : Pour les personnes désireuses de travailler sur la côte Aquitaine le PSE 2 est obligatoire

Les épreuves de l'examen MAC BNSSA

Epreuve n° 1 :

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

—un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface avec parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), puis d'une plongée suivie de la recherche d'un mannequin. qui repose au fond de la piscine ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de :

- 2 minutes et 40 secondes inclus, lors de l'examen ;
- 3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant de prendre part à une autre épreuve.



Epreuve n° 2 :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- Le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.

Le Premier Secours en Equipe de niveau 2 (PSE 2)

Le Premiers Secours en Equipe de niveau 2 (PSE 2) se caractérise par la notion d'équipe et donc la possibilité de coordonner des actions de secours complexes, associées à l'utilisation de matériels nécessitant une connaissance technique préalable. Le titulaire du PSE 2 est appelé « équipier secouriste ».

Conditions d'accès :

- Etre titulaire du PSE 1

Pas d'examen en fin de formation vous êtes évalués tout au long de la formation par les formateurs

Les Parties abordées sont :

- | | |
|------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <u>1</u> La Protection en PSE 2 | <u>7</u> Les souffrances psychique et comportements inhabituels |
| <u>2</u> Les différents bilans du PSE 2 | <u>8</u> Le relevage et le brancardage en PSE 2 |
| <u>3</u> Les malaises et affections spécifiques | <u>9</u> Les situations à nombreuses victimes |
| <u>4</u> Les atteintes circonstancielles (10 séquences) | <u>10</u> Mise en situation de fin de formation |
| <u>6</u> Les Traumatismes (bassin, abdomen, crâne, Dos , thorax, etc.) | |

Durée de la formation : 28 heures sur 4 jours

Dates :

- du 26 février au 1^{er} mars 2019 à SEIGNOSSE
- du 23 au 26 avril 2019 à LABENNE
- le 4.5.11.et 12 mai 2019 à SEIGNOSSE
- du 28 au 31 octobre 2019 à LABENNE

Ces formations sont maintenues sous réserve d'un minimum de 8 candidats inscrits.

Ces dates sont des prévisions, toutes modifications seront sur notre site : www.sudouestsecourisme.com onglet « Calendrier »

Coût de la formation 230 €

La formation peut être payée en plusieurs fois (nous consulter)

Le coût de la formation PSE 2 comprend :

- Le certificat de compétence PSE 2 si le candidat atteint tous les objectifs (ou envoyé sous 15 jours),
- un livret de secourisme résumant la formation (avec photos et justificatifs),
- une protection faciale pour la pratique du bouche à bouche en toute sécurité.

Lieu de la formation (sous réserve de disponibilité) : centre sportif Maurice Ravailhe (anciennement Hall des sports) salle du 1^{er} étage, avenue du parc des sports à Seignosse bourg ou centre Danielle CASANOVA allée des Pyrénées s à LABENNE OCEAN (sous réserve de modification)



Surveillance et Sauvetage Aquatique sur le Littoral

Le contenu du stage répond à l'arrêté du 19 février 2014 instituant l'unité d'enseignement "Surveillance et sauvetage aquatique sur le Littoral".

A l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable de s'intégrer à un dispositif de surveillance évolutif, et de mettre en œuvre des techniques opérationnelles de sauvetage coordonnées à l'aide de matériels spécialisés. En particulier, il doit être capable :

- de situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment;
- d'effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone ;
- de développer des actions de préventions adaptées aux risques et pratiques sur sa zone ;
- de participer à un dispositif de surveillance en mettant en œuvre des techniques opérationnelles adaptées et mettant éventuellement en œuvre des matériels spécifiques
- de participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en œuvre des matériels spécifiques ;
- de réaliser les gestes de premiers secours adaptés.

Durée de la formation initiales 28 heures (sur 4 voir 5 jours suivant les conditions océaniques) / MAC SSA L (recyclage) sur 1 jour

- ✓ **Dates :**
- ✓ **du 22 au 26 avril 2019 à LABENNE OCEAN / MAC SSA L le 25/04**
- ✓ **du 21 au 25 octobre 2019 à LABENNE OCEAN / MAC SSA L le 23/10**

Ces dates sont des prévisions, toutes modifications seront sur notre site : www.sudouestsecourisme.com onglet « Calendrier »

Coût de la formation : 280 euros

La ou les formations peuvent être payées en plusieurs fois (nous consulter)

Le coût de la formation « SSA littoral » comprend :

- Le certificat de compétence SSA mention « littoral ». Il sera envoyé sous 1 mois si le candidat a atteint tous les objectifs demandés.
- Le repas méridien

Le SSA « littoral » donne par équivalence le SSA « EAUX INTERIEURS »

Toutes nos formations sont présentées sur : www.sudouestsecourisme.com

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Sportivement

Stéphane GUEROUE président de l'association